



Service Urbanisme
Place de Quevaucamps, 1 – 1^{er} étage
7972 QUEVAUCAMPS
Tél : 069/59.04.14 – 15 et 18
Fax : 069/59.04.19

Belœil, le 16/04/2025.

Mme Morgane SCHNYDER - Les Viviers -
Grand'Route , 3
1435 Mont-Saint-Guibert

Nos réf. : 1.777.81-2025-149
Vos réf. : Indivision

Concerne : bien sis Rue de Blicquy , 5 à 7972 Aubechies- lieu-dit "VILLAGE" à 7972 Aubechies et
cadastré 10e division, BELOEIL 10 DIV/AUBECHIES/, Sion A n°266E- 269F.

Propriété des Consorts
Votre courriel rentré le 09/04/2025.

Madame,

En suivi de votre demande d'informations notariales, nous vous prions de bien vouloir
trouver celles-ci en annexe.

Entre-temps, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations
distinguées.

Par le Collège,

Le Directeur général,

S. DRAMAIX

Le Bourgmestre,

B. MARLOT

Agent traitant : Didier Bralion.

Ces renseignements sont donnés à titre indicatif et l'Administration Communale ne peut en aucun
cas être mise en cause.

INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire III

Vos réf. : Indivisor.

Nos réf. : 1.777.81-2025-149.

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 09/04/2025 relative à un bien sis Rue de Blicquy , 5 à 7972 Aubechies- lieu-dit "VILLAGE" à 7972 Aubechies , cadastré 10e division, BELOEIL 10 DIV/AUBECHIES/, Sion A n°266E- 269F et appartenant aux Consorts

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Les biens sont situés :

- zone d'habitat à caractère rural en très grande partie, espace vert en très petite partie (10A0266/00E000) ;
- zone d'espaces verts en très gde pie, d'habitat à caractère rural en très pte pie (10A0269/00F000), du Plan de secteur d'Ath-Lessines-Enghien;
 - Considérant que la demande se rapporte à des biens situés dans le périmètre du PASH Dendre qui reprend ceux-ci :
 - en zone d'assainissement collectif en très grande partie, sans affectation en très petite partie (10A266e),
 - ceux-ci en zone non spécifiée au PASH en très grande pie, zone d'assainissement collectif en très petite pie (10A269f), dont le régime fut rendu applicable par A.G.W. du 10/11/2005 ;
 - dans le périmètre du Parc Naturel des plaines de l'Escaut ;
- sont repris dans le périmètre du territoire communal pour lequel s'applique le règlement général sur les bâtisses relatif aux zones protégées en matière d'urbanisme, le périmètre d'Aubechies. (Guide régional d'urbanisme) ;
- ne sont pas repris dans le périmètre d'un plan communal d'aménagement (schéma d'orientation local) ni d'un plan particulier d'aménagement ;
- ne sont pas situés dans le périmètre d'un lotissement ;
- ne sont pas classés ou en voie de l'être ;
- ne sont pas inscrits dans un périmètre vulnérable visé à l'article D.IV.57, 2°, 3° ;
- ne sont pas repris dans le périmètre d'une zone de contraintes karstiques ;
- ne sont pas repris une zone de consultation de la DRIGM
- ne sont pas frappés d'un arrêté d'insalubrité ou de démolition ;
- ne sont pas situés dans un des périmètres de site à réaménager ;
- ne sont pas situés dans un des périmètres de remembrement urbain ;
- ne sont pas situés dans un périmètre de revitalisation urbaine ;
- ne sont pas situés dans un périmètre de rénovation urbaine ;
- ne sont pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;
- sont repris sur la carte archéologique n° 51008-CAW-0001-01 (CoPat) ;
- ne sont pas repris dans la banque de données de l'état des sols (BDES) ;
- sont dotés d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;
- ne sont pas situés dans le périmètre d'un site Natura 2000 visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;
- la parcelle 10A266e est située à proximité d'une zone d'aléas d'inondations par ruissellement moyen;
- la parcelle 10A269f est située dans une zone d'aléas d'inondations par débordement faible ;
- ne sont pas situés le long d'une voirie gérée par la Région Wallonne ;
- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;
- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

Vos réf. : Indivision

Nos réf. : 1.777.81-2025-149

- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;
- Les biens en cause ont l'objet d'une déclaration d'environnement le 17/10/2018 pour : Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l ;
- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucune déclaration d'urbanisme ;
- Les biens ne sont pas situés dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance de la société SWDE ;
- Les biens ne sont pas traversés, longés par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau ;
- les biens ne comportent ni arbre ni haie remarquable " (Arbres et haies remarquables (AHREM));
- le bien cadastré 10A266e est repris à l'inventaire du Patrimoine immobilier culturel sous le n°51008-INV-0198-01.

Remarques

- Les biens pourraient être grevés d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE, ORES, ELIA, etc...).

A Beloeil, le 16/04/2025

Par le Collège,

Le Directeur général,

S. DRAMAIX

Le Bourgmestre,

B. MARLOT

Observation : Les informations et prescriptions contenues dans le présent document restent valables pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.